



Ivry sur seine, le 28 novembre 2023

Réf : FM/CP/2023-11-28

Madame Carole GRANJEAN
Ministre déléguée
Chargée de l'Enseignement
et de la Formation professionnels

Madame la Ministre,

La concertation pour la réforme des lycées professionnels que vous avez engagée voici un an poursuit son déploiement. Nous avons pris part au temps d'échanges avec votre cabinet et avons pu faire évoluer le projet initial en particulier sur l'augmentation des PFMP, sur la prise en compte de la réforme précédente avec la transformation du chef d'œuvre, la volonté de permettre des enseignements en groupe restreint notamment.

Cependant, nous constatons que le texte officiel que vous nous soumettez concernant la réorganisation des enseignements de 2^{nde}, 1^{re} et Terminale ne saurait nous satisfaire en l'état.

Nous observons d'abord que vous réduisez considérablement pour la classe de 2^{nde} les heures d'enseignement, au point que ce sont 60 heures d'accompagnement personnalisé qui disparaissent purement et simplement, des heures qui sont consacrées à une consolidation du français et des mathématiques. Nous nous étonnons vivement de cette suppression à l'heure où notre ministre de l'Éducation nationale promet un choc des savoirs et un renforcement des savoirs fondamentaux.

Pour ce qui est de la Terminale, nous regrettons que le passage de 26 à 22 semaines de cours entraîne, de par cette réorganisation, une baisse considérable des heures d'enseignement professionnel, baisse que vous justifiez par le temps de PFMP. La part de PFMP obligatoire diminue, de deux semaines et surtout quant à son contenu pédagogique, elle n'est pas un temps pédagogique d'acquisition de savoirs professionnels mais d'abord un temps de découverte d'un environnement de travail. Cette baisse va donc à l'encontre même de l'esprit qui devait présider à cette réforme, à savoir rendre nos élèves plus compétents, mieux formés à l'insertion rapide et répondre ainsi à l'exigence des entreprises partenaires de nos établissements.

En second lieu, nous notons que la période de six semaines des parcours différenciés en juin occasionnera une réorganisation de la fin d'année scolaire. Vous maintenez l'autonomie des établissements sur ce temps mais il nous semble indispensable de préciser les modalités retenues. Des précisions en faveur d'une planification clairement maîtrisée et l'organisation souhaitée pour un plus grand confort des équipes pédagogiques et un bon fonctionnement de ces parcours, déterminants pour nos élèves qui se destinent aux études supérieures sont attendues. En ce sens nous souhaitons un cadrage le plus proche possible de la grille horaire des 22 semaines du tronc commun qui donne de la clarté pour les enseignants et les élèves. Il faut également enlever toute ambiguïté sur une possible annualisation du service des enseignants.

Nous demandons également que tous les élèves bénéficient d'une gratification pour les 6 semaines afin de ne pas mettre en concurrence poursuite d'études et insertion professionnelle.

Dans le même souci d'améliorer les conditions de passage des épreuves écrites de fin d'année, afin de desserrer la « pression certificative », nous suggérons de transformer l'épreuve écrite de la discipline éco-gestion et économie-droit en une épreuve orale, lors du grand oral de fin juin consacré au projet. Cet oral aurait trait à la culture économique et juridique, et à l'actualité, en résonance avec la dimension citoyenne de leur formation.

Pour l'UNSA Éducation il manque donc des ajustements, des précisions et sans doute d'autres textes pour l'application de cette réforme. Les personnels de direction ne pourront pas préparer la rentrée 2024 dans les prochaines semaines s'il n'y a pas parution de textes clairs et précis.

Aussi, dans l'attente de voir une évolution de votre texte dans le sens qui a toujours été celui que nous avons défendu, à savoir la qualité des enseignements, l'accompagnement optimisé des élèves dans leur projet d'avenir et le bien-être des personnels, nous nous y opposerons si d'aventure, vous ne concédez aucun aménagement.

Nous vous demandons une rencontre dans les plus brefs délais afin de pouvoir vous soumettre nos propositions.

Veillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération fédérale.



Frédéric MARCHAND

Secrétaire général de l'UNSA Éducation